

Compte-rendu de la réunion du 25 juillet 2014 à 17h30 entre les habitants de La Bessière et la Mairie représentée par le Maire et le 1er adjoint.

Objet : aménagement du village de la Bessière.

Le Maire rappelle qu'il s'agit de la deuxième rencontre, la première ayant permis de proposer un premier avant-projet de création de la station d'épuration dans la parcelle de M. Gachon, située en face du village sous la route de Chabannes. Ce premier projet avait été rejeté par les habitants. Un deuxième projet avait été proposé à MM Gachon et Ducret, respectivement exploitant et propriétaire du foncier du nouvel emplacement projeté. Face à leur refus, un troisième emplacement a été étudié par le maître d'œuvre (le cabinet FAGGE).

Le Maire donne lecture du courrier du département en réponse à la demande de subvention concernant le projet : le département retiendrait le projet dans le programme 2014 lors de la session du 6 octobre prochain sous réserve que la commune ait la maîtrise du foncier (compromis de vente signé) et que le projet soit suffisamment avancé (passation de marché).

La partie assainissement serait pris en charge à 50% (plafonné à 2500€ / éq. habitants) soit :

$80 \text{ eq. habitants} \times 2500\text{€} = 200\ 000\text{€}$ ce qui représente 100 000€ de subventions.

Par ailleurs, le réseau AEP serait retenu à 30% et l'aménagement à 40%.

Le courrier du département demande par ailleurs de réduire les coûts et pour cela :

- d'étudier le rapprochement de la station du village,
- d'étudier l'exclusion possible de quelques habitations un peu plus éloignée,
- de ne pas prendre en compte la partie privée des branchements.

Deux hypothèses se dessinent donc :

- Station éloignée + prise en compte de tous les branchements + prise en charge des branchements privés

ou

- Station rapprochée + non prise en charge des branchements privés + non prise en compte de trois branchements pouvant réaliser un assainissement autonomes.

Entre ces deux options, l'auto-financement de la commune serait supérieur d'environ 50 000€, soit 310 000€.

Considérant que la position la plus éloignée de la station d'épuration serait un luxe au regard du peu de nuisances occasionnées par un équipement de cette dimension, le Maire et le Premier Adjoint proposent que la Mairie prenne néanmoins à sa charge le raccordement dans les espaces privés ainsi que tous les branchements du village, soit environ la moitié du surcoût total. Le coût global à la charge de la commune serait dans cette hypothèse d'environ 280 000€.

Le Maire et le Premier Adjoint estiment ne pas pouvoir engager la commune sur

l'hypothèse la plus élevée, d'autant plus qu'il y aurait un problème d'accès à la station en hiver sur un chemin non goudronné, les stations nécessitant un suivi hebdomadaire ; cela signifierait donc 300 mètres de route à créer dans un proche avenir.

Les propriétaires fonciers estiment eux que seul le choix de la position de la station la plus éloignée est possible pour des raisons environnementales.

Devant cette impasse, le Maire lève la séance après avoir rappelé que l'on connaît les participations financières des collectivités pour 2014, ce qui ne serait absolument pas le cas si le projet était retardé compte tenu de l'évolution des financements publics.

Il propose également une visite des stations d'épuration de Lasbros et Aubigeyres le jeudi 7 août.

Rendez-vous est donné devant la Mairie à 14 heures.